



## Compte-rendu de la séance du Conseil municipal du 30 octobre 2018

L'an deux mil dix-huit, le trente octobre, les membres du conseil municipal de la Commune de Vigy, se sont réunis dans la salle socioculturelle de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée le 26 octobre 2018 par le maire, conformément au Code Général Des Collectivités Territoriales.

<b>Présents</b>	LE BOZEC Nicolas, ECKER Audrey, GUILLON Anne-Laure, GASSERT Christophe, BUCHER Julie, DEMANGE Gérard, HEITZ Éric, HOFFMANN Sabine, MORANDINI Patrice, RAVAINÉ Nicolas, ROUBER Vincent
<b>Absents</b>	KUHN Annick, PENNERATH Isabelle, PERRIN Joël, FANCHINI Barbara, LECLAIRE Marie-Claire, MAYER Anne, SAINT-EVE Jean-Luc, VANZELLA Alain

La séance est ouverte à 20h00 sous la présidence de Monsieur Nicolas LE BOZEC, maire, qui constate que le quorum est atteint.

Le maire donne lecture de l'ordre du jour comme suit :

### Ordre du jour :

Point 1 : Désignation du secrétaire de séance

Point 2 : Approbation du procès-verbal de la séance du 19 octobre 2018

Point 3 : Réalisation de la voie verte Vigy-Antilly : modifications du plan de financement et subventions

### **POINT 1. Désignation du secrétaire de séance**

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient de désigner un des membres du conseil municipal pour remplir les fonctions de secrétaire de séance. Le maire propose Mme Audrey ECKER. Le conseil municipal approuve la nomination de Mme Audrey ECKER comme secrétaire de séance.

<b>POUR</b>	<b>11</b>	LE BOZEC Nicolas, ECKER Audrey, GUILLON Anne-Laure, GASSERT Christophe, BUCHER Julie, DEMANGE Gérard, HEITZ Éric, HOFFMANN Sabine, MORANDINI Patrice, RAVAINÉ Nicolas, ROUBER Vincent
<b>CONTRE</b>	<b>0</b>	
<b>ABSTENTION</b>	<b>0</b>	

### **POINT 2. Procès-verbal de la séance du 19 octobre 2018**

Cf signatures

### POINT 3. Réalisation de la voie verte Vigy-Antilly : modifications du plan de financement et subventions

Dans le cadre de l'amélioration du cadre de vie des habitants, la commune de Vigy veut entreprendre la création d'une voie verte, reliant Vigy à Antilly.

Les maires des deux communes se sont rapprochés afin de mener à bien ce projet.

Le Maire rappelle l'intérêt que présente la voie verte sur le ban de Vigy, permettant ainsi de relier la commune aux voies intercommunales de la Communauté de Communes de Rives de Moselle et au véloroute Charles Le Téméraire.

La délibération du 7 avril 2017 confirmait la volonté de réaliser ce projet et autorisait le Maire à entreprendre toutes les démarches pour acquérir les terrains.

A fin mars, la commune de Vigy a signé des compromis de vente avec tous les propriétaires, excepté le Département et Réseau Electricité de France avec lesquels une demande de convention d'occupation est faite.

Par délibération du 19 octobre 2018, le conseil municipal adoptait le plan de financement et autorisait le Maire à solliciter les différentes subventions. Suite à la demande des services de la Préfecture de Moselle, il est proposé au Maire de relever le niveau de financement de la DETR. Il convient donc de modifier le tableau de financement tel que proposé lors du conseil du 19 octobre et d'apporter les modifications suivantes.

Il est proposé le plan de financement suivant :

Dépenses		Recettes		
Travaux	295 304.08 €	FEADER	9.4 %	28 000.00 €
Maitrise déléguée	4 500.00 €	Communauté de Communes du Haut Chemin Pays de Pange	10.0 %	29 980.40 €
		Département/AMITER	5.3 %	16 000.00 €
		Etat / DETR	30.0 %	89 941.22 €
		Fonds propres et emprunt	45.3 %	135 882.46 €
<b>TOTAL</b>	<b>299 804.08 €</b>	<b>TOTAL</b>		<b>299 804.08 €</b>

#### Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- De confirmer sa volonté de réaliser ce projet,
- De fixer le plan de financement comme ci-dessus,
- De demander le concours du Département,
- De solliciter une subvention dans le cadre d'AMITER,
- De solliciter une subvention dans le cadre du FEADER
- De solliciter, dans le cadre de la DETR, une subvention pour un montant de 89 941.22€ sur ce projet,
- De solliciter, auprès de CCHCPP, une subvention pour un montant 29 980.40€ sur ce projet,
- D'autoriser le Maire à déposer également les autres demandes de subvention et à signer les pièces afférentes
- De donner tous pouvoirs au Maire pour mener ce dossier à bien.

<b>POUR</b>	<b>11</b>	LE BOZEC Nicolas, ECKER Audrey, GUILLON Anne-Laure, GASSERT Christophe, BUCHER Julie, DEMANGE Gérard, HEITZ Éric, HOFFMANN Sabine, MORANDINI Patrice, RAVAINÉ Nicolas, ROUBER Vincent
<b>CONTRE</b>	<b>0</b>	
<b>ABSTENTION</b>	<b>0</b>	

Séance est levée à 20h10

**Le Maire, Nicolas LE BOZEC**